

Le jeudi 17 avril 2014.

Monsieur le Maire
à Mmes & MM. les Conseillers
Municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil Municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

MERCREDI 23 AVRIL 2014
à 18 h 30
salle du Conseil Municipal - 2^e étage

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Vote des budgets primitifs 2014 et assignation en justice
- 2 – Personnel municipal
- 3 – Subventions
- 4 - Financement des actions entrant dans le cadre du contrat de cohésion sociale (CUCS) pour l'année 2014
- 5 - Désignation des membres des commissions municipales
- 6 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 7 - Marché travaux école Langevin – protocole transactionnel avec l'entreprise SERODON
- 8 - Parc de loisirs design - convention avec Saint-Etienne Métropole
- 9 - Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain

QUESTIONS :

*Suivant les modalités des articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil Municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 18 AVRIL À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil Municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
C. FAVERJON.

NOTES DE SYNTHÈSE

1 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 ET ASSIGNATION EN JUSTICE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les budgets primitifs de la commune, de l'Eau, de la Culture et de la Chaufferie Bois ainsi que d'approuver les taux des taxes communales telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

Conformément à la réglementation, ces budgets seront votés au niveau du chapitre. Pour le budget principal de la commune, il sera proposé au Conseil Municipal de dire que le vote ait lieu au niveau du chapitre, sauf pour le compte 6618 correspondant aux intérêts de la dette auprès de Dexia pour lequel le vote s'effectuera au niveau de l'article conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal de limiter le remboursement de l'emprunt en question, avec un taux d'intérêt de 4 %.

Les propositions de budgets ont été adressées par mail le mardi 15 avril 2014.

	Pour mémoire 2013	2014
Taxe d'habitation commune	12,50	12,50
Foncier bâti commune	28,24	28,24
Foncier non bâti commune	52,10	52,10

Emprunts Toxiques :

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les décisions prises sous le précédent mandat de poursuivre et d'assigner en justice Dexia (et son successeur la SFIL) et la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche ainsi que d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer tous actes en découlant, évidemment y compris à conduire les négociations pour une sortie de ces emprunts toxiques dans des conditions acceptables pour les finances communales.

2 - PERSONNEL MUNICIPAL

Modification du tableau des effectifs

➤ **Filière Sociale** (Tableau avancements de grade 2014)

-Transformation d'un poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles en un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles. Date d'effet : 01/01/2014.

-Transformation d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles en un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles. Date d'effet : 01/01/2014.

➤ **Filière Administrative** (Tableau avancements de grade 2014)

-Transformation d'un poste d'adjoint Administratif de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Date d'effet : 18/09/2014.

-Transformation d'un poste d'attaché en un poste d'attaché principal. Date d'effet : 01/07/2014.

➤ **Direction Générale des Services :**

-Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi pour la direction générale des services, soit un poste d'attaché territorial et un poste de directeur général des services de 2 à 10 000 habitants.

➤ **Emploi de cabinet à temps partiel :**

-Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la création d'un poste de chargé de mission à 18,50 % soit 6 h 30 par semaine. Cet emploi sera rémunéré à 90 % de la rémunération totale proratisée au temps partiel, de l'emploi le plus élevé actuellement pourvu dans la collectivité.

➤ **Filière Technique** (Tableau avancements de grade 2014)

-Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Date d'effet : 01/01/2014.

-Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Date d'effet : 01/01/2014.

➤ **Filière Technique** (mouvements 2014)

-Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (31.50 heures hebdo). Date d'effet au 01/02/2014.

3 - SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir allouer les montants de subventions aux associations comme suit :

- Comité Social du personnel d'Unieux : 5 618.80 euros (départs en retraite).
- Centre Social d'Unieux : 28 607 euros (dernier tiers non versé au titre de la subvention 2013).
- Les Perroquets d'Unieux : 500 euros (déplacement en Écosse pour match de rugby).

Et de bien vouloir fixer à 8 euros la subvention par jour par élève et par accompagnateur pour les classes transplantées des écoles maternelles et élémentaires de la commune. À compter de cette année scolaire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes à la coopérative de l'école organisatrice de cette classe transplantée sur la base d'un état fourni par cette école.

4- FINANCEMENT DES ACTIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) POUR L'ANNÉE 2014

Suite à l'avenant de prolongation du CUCS de l'agglomération stéphanoise 2011-2014 et les orientations délibérées par le Conseil Municipal du 5 décembre 2011, un appel à projet a été élaboré.

Des projets ont été déposés répondant aux critères retenus par les divers partenaires signataires de l'avenant. Concernant la commune, deux dossiers sont retenus :

- L'amicale Laïque et Sportive d'Unieux :

Intégrations sociales de publics en difficultés linguistiques. Cette action contribue à l'acquisition des savoirs de bases (technique de lecture, d'écriture, d'expression orale, repérage dans le temps et l'espace) afin de faire prendre possession de la vie sociale dans tous ses aspects.

- La Sauvegarde 42

Chantier éducatif en collaboration avec le service jeunesse de la ville, il s'agit de permettre à de jeunes adultes de se « ré » inscrire dans une dynamique de lien, de mobilité, d'insertion. Des chantiers en lien avec la ville d'Unieux seront mis en place (3 chantiers en lien avec le service animation et 3 chantiers de travaux avec les services techniques représentant 528 heures de travail et concernant 30 jeunes).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à l'Amical Laïque et Sportive d'Unieux une subvention de 1500 € (sur un budget prévisionnel de 16 700 €) et à La Sauvegarde 42 une subvention de 4 026 € (sur un budget prévisionnel de 16 552 €) et de les affecter à la ligne politique de la ville, afin d'arrêter spécifiquement ces aides.

5 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des membres des commissions municipales suivantes :

COMMISSIONS	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DÉROGATIONS	<u>8 Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - M. Fabrice MIALON - Mme Karine RICORT - Mme Gisèle ARSAC - M. Guy BERNARD - M. René PERROT - 2 liste de Mme Luya - - 1 liste de M. Battie 	
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)	<u>4 Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Agnès PESTRE - M. Fabrice MIALON - Mme Juliette HAUW - 1 liste de Mme Luya 	<u>4 suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - M. Guy BERNARD - M. Manuel DE-SA - Mme Nina MICHALSKI - 1 liste de Mme Luya
COMMISSION LOCALE VIE ÉDUCATIVE (CLVE)	<u>8 Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - M. Fabrice MIALON - Mme Karine RICORT - M. Manuel DE-SA - M. Guy BERNARD - M. René PERROT - 2 liste de Mme Luya - - 1 liste de M. Battie 	
COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	<u>8 Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - M. Christian ROUSSON - Mme Juliette HAUW - M. Pascal PEYRAT - M. Manuel DE-SA - M. Fabrice CORDAT - 2 liste Mme Luya - - 1 liste M. Battie 	
COMMISSION GESTION FINANCES	<u>8 Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - M. René PERROT - Mme Gisèle ARSAC - M. Fabrice MIALON - Mme Juliette HAUW - M. Francis GOEPPPEL - 2 liste de Mme Luya - - 1 liste de M. Battie 	
COMMISSION CULTURE ET ANIMATIONS	<u>8 Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Corinne CABUT - Mme Djida OUCHAOUA - Mme Véronique ROMEYER - M. Eddy BEYDON - M. Fabrice GARNIER - 2 liste de Mme Luya - - 1 liste de M. Battie 	

<p align="center">CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ PRÉVENTION DÉLINQUANCE (CISPD)</p>	<p><u>2 Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. René PERROT - 1 liste de Mme Luya 	
<p align="center">COMMISSION VIDÉO PROTECTION</p>	<p><u>8 Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Christophe FAVERJON - M. René PERROT - Mme Gisèle ARSAC - M. Fabrice CORDAT - Mme Djida OUCHAOUA - 2 liste de Mme Luya - - 1 liste de M. Battie 	

Un ordre du jour complémentaire vous sera adressé dès la réception des membres nommés par chaque groupe minoritaire.

6 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650-1 du Code Général des impôts directs, il est institué une commission communale des Impôts Directs composée du maire ou de son adjoint délégué, et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient aussi de procéder au renouvellement des membres de cette commission. A cet effet, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables, en nombre double (soit 16 commissaires titulaires et autant pour les commissaires suppléants) à partir de laquelle seront désignés les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Cette liste doit être établie de telle manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Elle doit en outre comporter un membre titulaire et un membre suppléant domicilié en dehors de la commune. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal au vu de ces critères, de bien vouloir approuver la liste à venir des contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

7 - MARCHÉ TRAVAUX ÉCOLE LANGEVIN – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE SERODON

L'entreprise SAS SERODON ET ASSOCIES s'est vu confier le 19 juin 2012, le lot n°2 : Remplacement des menuiseries métalliques-béton à l'école maternelle Langevin dans le cadre des travaux de menuiseries PVC dans les écoles à Unieux. Le montant du marché était de 31 485.00 €HT. Ces travaux ont fait l'objet de nombreuses réclamations de la part la commune depuis cette date et notamment sur la non-conformité de l'ensemble 1.6. Afin d'éviter une procédure judiciaire sur le fond, longue et coûteuse, il est proposé de régler ce différend à l'amiable par la signature d'un protocole transactionnel entre la Ville d'Unieux et l'entreprise SAS SERODON ET ASSOCIES, au terme duquel la société SERODON accepte la réfaction de 1777.00 €HT sur le montant total des travaux, somme correspondant au remplacement de l'ensemble 1.6 et de 1000.00 €HT correspondant à la somme à valoir prévue au marché, mais déclarée sans suite. En contrepartie, la ville d'Unieux dégage l'entreprise de toute responsabilité concernant le remplacement de cet ensemble. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce protocole transactionnel en arrêtant définitivement les sommes devant figurer sur le décompte final ainsi que le solde.

8 - PARC DE LOISIRS DESIGN - CONVENTION AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Dans le cadre de la création du Parc de loisirs multigénérationnels porté par Saint-Étienne Métropole au titre des Équipements Communautaires Multifocaux, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Saint-Étienne Métropole, portant sur les modalités d'affectation à la communauté d'agglomération du

terrain d'assiette du Parc du Design, propriété communale. Cette affectation est consentie à titre gratuit pour une durée de 18 années à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

9 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation e à titre précaire et révocable d'une partie du talus (partie d'une parcelle du domaine public) bordant la parcelle AL 472 appartenant à Monsieur XHEMAL. Celui-ci ayant à charge d'entretenir ce talus, d'installer une clôture selon l'emplacement délimité avec les services techniques. Il s'agit d'un contrat de trois ans avec possibilité pour la commune de le résilier à tout moment.

PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **mercredi 23 avril 2014 à 18h30,**

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) Municipal(e) donne mandat de voter en mon nom à

M. (Mme)..... Conseiller(e) Municipal(e)

Fait à UNIEUX,

Signature,